



Pôle d'expertise

Guide de l'appel à projets

Pour la création et l'adaptation de
ressources éducatives numériques
francophones en enseignement supérieur

2026-2027

Avec la collaboration de :



Coordination et rédaction

Pôle d'expertise interordres en formation à distance

Pour citer ce document

Pôle d'expertise interordres en formation à distance. (2026). *Guide pour l'appel à projets*. Campus numérique Québec. Sous licence CC BY 4.0 International.

Pour information

Courriel : info@campus-expertise.ca

Site Web : www.campus-expertise.gouv.qc.ca



Table des matières

Mise à jour - Mai 2026

Objectifs de l'appel à projets.....	4
Présentation du Pôle d'expertise interordres en formation à distance	5
Positionnement du Pôle d'expertise	6
Typologie des modes de formation à distance	6
Définitions des REN et du public cible.....	6
Licences	7
Conditions d'admissibilité	8
Dates et étapes importantes	9
Soutien financier	10
Catégorie de financement.....	10
Budget	10
Processus administratif pour l'octroi du financement	10
Dépenses admissibles	11
Engagements mutuels.....	12
Évaluation des projets.....	13
Composition du comité d'évaluation	13
Critères d'évaluation	13
Annexe 1 – Thématiques et sujets des projets proposés.....	14
Annexe 2 – Détails des catégories.....	15
Annexe 3 – Critères d'évaluation des projets soumis	16
Annexe 4 – Liste des documents à joindre	17

Objectifs de l'appel à projets¹

Cette sollicitation vise la création, l'adaptation et la mise à jour de ressources éducatives numériques (REN) francophones en enseignement supérieur. Tous les membres du corps professoral et enseignant ainsi que le personnel professionnel et les gestionnaires œuvrant dans un établissement d'enseignement supérieur du Québec sont invités à soumettre un projet.

La **création** consiste à développer et à concevoir une ressource éducative originale. La ressource doit démontrer un potentiel significatif d'enrichissement et d'innovation par rapport aux REN existantes en FAD.

L'**adaptation** concerne l'ajustement, la modification et la **mise à jour** d'une ou de plusieurs ressources existantes pour les rendre plus appropriées à une modalité d'enseignement à distance spécifique, à des publics cibles différents ou à des évolutions technologiques et pédagogiques. L'adaptation inclut aussi la traduction de ressources ainsi que l'amélioration de l'ergonomie et l'accessibilité d'une ressource.

Deux catégories sont proposées selon l'ampleur des projets :

- Catégorie 1 – REN de petite ampleur (de 2 000 \$ à 6 000 \$)
- Catégorie 2 – REN de moyenne ampleur (de 6 001 \$ à 12 000 \$)

Pour obtenir plus de détails sur les conditions particulières de chaque catégorie, consultez l'[Annexe 2 – Détail des catégories](#).

¹ Ce document est adapté de : Sollicitation pour la création et l'adaptation de REL francophones. GUIDE 2023. fabriqueREL. Sous licence CC BY. https://fabriqueREL.org/wp-content/uploads/fabriqueREL_guide_sollicitation_2023.pdf

Présentation du Pôle d'expertise interordres en formation à distance

Le Pôle d'expertise interordres en formation à distance, auquel nous référerons par l'expression le « Pôle d'expertise », est l'un des deux services de Campus numérique Québec, projet financé par le ministère de l'Enseignement supérieur. Favorisant la mise en œuvre de pratiques collaboratives, le Pôle d'expertise vise le partage de l'expertise pour favoriser la réussite éducative. Sa mission est de mutualiser les ressources et les expériences et de valoriser les bonnes pratiques en matière de formation à distance (FAD). Par l'intermédiaire des services déployés sous différents volets, le Pôle d'expertise fournit des conseils, met à disposition des outils pratiques, des formations et un accompagnement personnalisé pour déployer des pratiques éducatives efficaces en contexte de FAD.

L'équipe des ressources éducatives numériques du Pôle d'expertise évalue les ressources éducatives numériques (REN) existantes et accompagne les établissements dans le développement et l'adaptation, selon des critères de qualité rigoureux. Ces ressources proviennent d'établissements d'enseignement supérieur, d'autres organismes spécialisés en FAD et de REN développées lors des appels à projets précédents. Elles concernent les meilleures pratiques, les outils, les modalités et les stratégies en FAD.

Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter la page [Trouver des ressources](#) du site Web du Pôle d'expertise.

Positionnement du Pôle d'expertise

Typologie des modes de formation à distance

Le Pôle d'expertise utilise la typologie des modes de FAD de Campus numérique Québec (2022). Tous les projets soutenus par le Pôle d'expertise doivent s'ancrer dans cette typologie et être contextualisés à partir de ce positionnement en FAD. Ainsi, **toute REN qui comporte une composante à distance sera considérée** par cet appel à projets.

À distance

Synchrone 

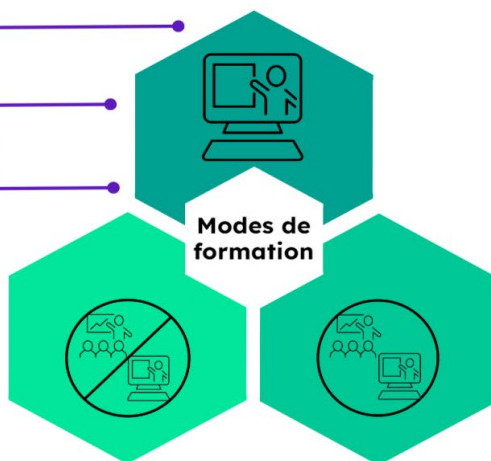
en simultané

Asynchrone 

en différé

Mixte 

synchrone et asynchrone



Hybride

présence et distance en proportion variable

Comodal

présence et distance en simultané et/ou en différé

Source : Campus numérique Québec (2020). Typologie des modes de formation. Campus numérique Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/Numerique/Campus_numerique_Quebec_Typologie-modes-formation_VF.pdf



Définitions des REN et du public cible

Selon le [ministère de l'Enseignement supérieur \(2024\)](#), les REN sont des ressources libres qui « offrent un grand potentiel pour les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Elles sont disponibles sous différents formats : vidéos, balados, livres numériques, banques d'image, environnements d'apprentissage, etc. » (n.p.).

Au Pôle d'expertise, les REN visent à développer tout particulièrement les connaissances et les compétences en FAD du personnel enseignant (corps professoral, personnel enseignant et chargé de cours), des conseillers et conseillères pédagogiques, du personnel professionnel, des spécialistes en informatique ainsi que des gestionnaires en enseignement supérieur. Ainsi, **les REN destinées exclusivement aux étudiants et étudiantes, tout comme les projets de natures disciplinaire ou didactique, ne sont pas admissibles.**

Pour voir des exemples de REN, [consulter la page Web de l'appel à projets](#).

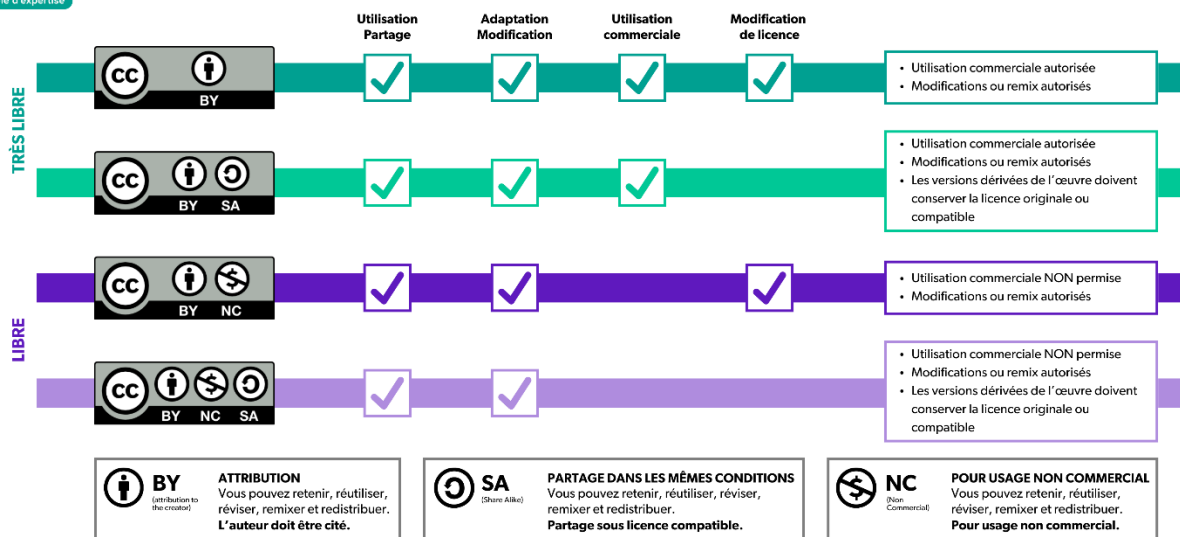
Licences

Le Pôle d'expertise soutient la création et l'adaptation de REN sous licences Creative Commons (CC) : CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA, licences qui sont associées aux ressources éducatives libres (REL), et qui autorisent donc leur modification sans autre procédure.

Campus
numérique
QUÉBEC

Pôle d'expertise

Les licences Creative Commons des REN créées ou adaptées avec le Pôle d'expertise



99 Ce document est adapté de : Sollicitation pour la création et l'adaptation de REL francophones. GUIDE 2023. fabriqueREL. Sous licence CC BY. https://fabriqueREL.org/src/content/undeads/fabriqueREL_guide_sollicitation_2023.pdf
Comment citer cette ressource?
Pôle d'expertise Interordres en formation à distance. (2024). Licences CC des REN créées ou adaptées avec le Pôle. Sous licence CC BY. <https://bit.ly/licences-Pole>



Source : <https://bit.ly/licences-Pole>

Adapté de fabriqueREL, <https://fabriqueREL.org/licences/>

Pour en savoir davantage sur les licences : voir <https://www.donneesquebec.ca/licence/> et <https://fabriqueREL.org/licences/>

Conditions d'admissibilité

Les projets doivent inclure :

- le [formulaire de dépôt](#) d'un projet dûment rempli et signé;
- le [gabarit budgétaire](#);

Pour que le projet soit recevable, la **personne qui le porte doit respecter les conditions suivantes** :

- Travailler dans un établissement d'enseignement supérieur au Québec.
- Collaborer avec une équipe de conception multidisciplinaire et/ou interprofessionnelle et/ou interordres.
- Démontrer l'expertise pédagogique de l'équipe de conception.
- Créer, adapter ou mettre à jour une REN francophone en enseignement supérieur.
- Contextualiser la formation à distance selon la typologie des modes de formation du [ministère de l'Enseignement supérieur](#).
- S'adresser à l'un ou plusieurs des publics cibles du Pôle d'expertise : corps professoral et enseignant, conseillères et conseillers pédagogiques, personnel professionnel, spécialistes de l'informatique et gestionnaires.
- Doter la REN d'une licence Creative Commons libre ou autre licence libre.
- Montrer un grand potentiel de réutilisation de la REN par le réseau de l'enseignement supérieur.
- Justifier le potentiel significatif d'enrichissement et d'innovation de la REN.
- Réaliser le projet en tenant compte de la date limite de diffusion (1^{er} mai 2027).
- S'engager à promouvoir et à diffuser la REN à travers, entre autres, les activités et productions de Campus numérique Québec.
- Obtenir l'approbation de la direction facultaire ou départementale ou de la direction responsable.

Rappels

Ne sont pas admissibles :

- les projets de REN disciplinaires ou didactiques;
- les projets ayant pour public cible les étudiants et étudiantes.

Dates et étapes importantes

Pôle d'expertise

Les dates sont fournies à titre indicatif.

Date	Sujet
3 juin 2026	Lancement de la sollicitation
Un mois après la soumission du projet	Avis de décision et rencontre de démarrage avec l'équipe du Pôle d'expertise
1^{er} mai 2027 (au plus tard)	Livraison et diffusion de la REN

Nouvelle formule : Dépôt en continu (à partir du 3 juin 2026)

Les équipes sont appelées à poser leur candidature en tout temps. Elles auront jusqu'au 1^{er} mai 2027 pour déposer leur projet final et devront proposer un calendrier de réalisation qui tient compte de cette date butoir.

Cette démarche assouplie vise à offrir des conditions idéales aux équipes participantes en s'adaptant à leurs disponibilités et à leur contexte particulier. Elle a aussi comme objectif de répondre aux besoins spontanés des milieux et d'encourager la pérennisation de ressources existantes à travers leur mise à jour (bonification, remédiatisation, etc.).

Catégorie de financement

Le financement est variable selon l'ampleur du projet, voici les deux catégories :

- Catégorie 1 – REN de petite ampleur : entre 2 000 \$ et 6 000 \$
- Catégorie 2 – REN de moyenne ampleur : entre 6 001 \$ et 12 000 \$

Pour obtenir plus de détails sur les conditions particulières de chaque catégorie, consultez l'[Annexe 2 – Détail des catégories](#).

Budget

Un [budget détaillé](#) doit être fourni avec le [formulaire de dépôt du projet](#).

La répartition des heures et les taux horaires doivent être réalistes et répondre au système de référence en vigueur dans l'établissement d'attache.

Un comité d'évaluation des projets du Pôle d'expertise se réserve le droit de faire une proposition budgétaire révisée une fois le projet évalué. La personne qui porte le projet pourra l'accepter ou la refuser. Dans le cas d'un refus du budget révisé, le projet ne peut être retenu.

Note importante

- Les demandes de financement issues du présent appel à projets ne peuvent être fusionnées aux demandes de financement issues de fonds de recherche.
- Le financement alloué dans le cadre de cet appel à projets doit servir uniquement au développement, à l'adaptation ou à la mise à jour de la REN.
- Une équipe peut soumettre plusieurs demandes de financement successives durant un même appel à projets, mais les demandes déposées de façon simultanée seront rejetées.

Processus administratif pour l'octroi du financement

Le financement sera confirmé par la signature d'une entente de collaboration entre les parties. Cette entente précisera les modalités de versement du financement.

À noter :

- Qu'une avance de fond d'un maximum de 50 % du financement pourra être faite à la signature de l'entente.
- Tous les versements seront faits sur présentation d'une facture au Pôle d'expertise.

Dépenses admissibles

Les **dépenses admissibles** sont les suivantes :

- Les salaires ou honoraires du personnel requis pour la réalisation du projet, incluant auxiliaire, graphiste, etc.
- La réaffectation ou la suppression d'une tâche dans le cadre d'un allègement de la charge de travail d'un membre du personnel (enseignant, professionnel ou gestionnaire).
- Les dépenses de location d'équipements informatiques, si elles sont justifiées par la nature du projet.

Les dépenses suivantes **ne sont pas admissibles** :

- Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant ou par le personnel professionnel de l'établissement d'attache.
- Les frais de déplacement.
- Les dépenses récurrentes concernant la pérennité et la promotion du projet au terme de ce dernier.
- Les frais administratifs et/ou indirects de recherche retenus par les établissements soumissionnaires.
- Toute dépense non justifiée.

Engagements mutuels

Engagements de la personne qui porte le projet

- Aspects de conception, de développement et/ou de promotion de la REN :
 - respecter l'échéancier tel que présenté dans ce guide;
 - se conformer à la *Loi sur le droit d'auteur* dans la REN créée ou adaptée;
 - doter la REN d'une licence CC de type libre (CC BY, CC BY-SA, CC BY-NC et CC BY-NC-SA) ou d'une licence similaire;
 - rendre disponible le matériel source;
 - respecter les normes graphiques minimales du Pôle d'expertise énumérées dans le guide de production [Normes développement REN](#);
 - recourir à des logiciels et des formats de fichiers ouverts, répandus ou accessibles chaque fois que ce sera possible sans inconvénient majeur;
 - promouvoir la REN (dans un colloque, un symposium, une activité organisée par un ordre professionnel, une activité ou production du Pôle d'expertise, etc., le tout aux frais de l'équipe de projet).

Engagements de l'établissement d'attache de la personne qui porte le projet

S'engage à :

- soutenir la personne qui porte le projet dans le développement, la diffusion et l'utilisation des REN produites, en particulier par la mise à disposition de ressources professionnelles ou techniques;
- acheminer les factures au Pôle d'expertise pour recevoir le financement;
- verser les rétributions au responsable et à l'équipe de projet.

Engagements du Pôle d'expertise

S'engage à :

- fournir à la personne qui porte le projet ainsi qu'au personnel professionnel qui apporte du soutien, un minimum d'encadrement technopédagogique nécessaire pour la production du matériel (l'ampleur sera déterminée selon la catégorie du projet et les besoins de l'équipe);
- selon les besoins, former l'équipe de projet au processus de création et d'adaptation de REN;
- soutenir l'équipe par des rencontres de démarrages des projets et de suivi;
- fournir des normes de développement relatives aux REN;
- valider et offrir une rétroaction en cours de production de la REN;
- accompagner les responsables de projet dans le processus de diffusion;
- diffuser la REN créée ou adaptée ainsi que le matériel source;
- verser le financement à la réception des factures de l'établissement.

Composition du comité d'évaluation

La sélection des projets est effectuée par un comité d'évaluation créé à cette fin. Il peut être composé, entre autres, de gestionnaires du Pôle d'expertise, de conseillères et conseillers pédagogiques travaillant dans les établissements partenaires du Pôle d'expertise, de membres du corps professoral et enseignant ayant déjà développé des projets de REN, de partenaires de la table de concertation du Pôle d'expertise, de personnes qui utilisent des REN et potentiellement d'autres personnes issues du milieu de l'enseignement supérieur qui ne sont pas affiliées au Pôle d'expertise.

Critères d'évaluation

La sélection des projets se fait en fonction des critères suivants et selon la pondération indiquée :

- qualité pédagogique : 35 %;
- caractère novateur : 20 %;
- potentiel de réutilisation et d'adoption : 35 %;
- réalisme du budget et de l'échéancier : 10 %.

Pour consulter le détail des critères d'évaluation voir [Annexe 3 – Critères d'évaluation des projets soumis](#).

Annexe 1 – Thématiques et sujets des projets proposés

Pôle d'expertise

Les projets **de création** de REN soumis peuvent traiter de **l'un des sujets suivants**, classés par thématique et proposés à titre indicatif seulement.

Thématiques	Sujets
Design pédagogique et enseignement	• Équité, diversité, inclusion, accessibilité et FAD • Conception de parcours d'apprentissage personnalisés assistée par l'IA • Création d'expériences immersives (Réalité augmentée ou virtuelle) et interactives
Encadrement des personnes étudiantes	• Outils de suivi du bien-être étudiant • Tutorat et mentorat assistés par l'IA • Plateformes de suivi, de données d'apprentissage et d'accompagnement étudiant
Évaluation	• Outils d'évaluation en ligne sécurisés et adaptatifs • Gabarits et grilles favorisant l'alignement pédagogique • Guide décisionnel favorisant les bonnes pratiques en évaluation
Gestion	• Mise en place de la FAD - Par où commencer? • Stratégies de gestion des REN • Formation en leadership pour la gestion de la FAD

Annexe 2 – Détails des catégories

Deux catégories de projet sont possibles. Le montant de soutien financier accordé est fixé en fonction de l'ampleur du projet à réaliser et selon l'évaluation des dépenses inscrites dans le formulaire d'appel à projets.

Adaptation ou mise à jour de matériel existant : Quelle que soit la catégorie de projet, l'adaptation de matériel existant est possible, incluant la traduction et l'assemblage à partir de plusieurs sources, dans la mesure où les licences légales sont respectées.

Catégorie 1 – REN de petite ampleur

Temps de consultation de la ressource : moins de 15 minutes

Subvention : de 2 000 \$ à 6 000 \$

Formats (à titre indicatif) :

- infographie statique simple;
- texte sommaire de type recto verso;
- diaporama (environ 10 diapositives);
- fiches de révision ou de points clés;
- cartes-éclair (*flashcards*) numériques;
- glossaire simple;
- carte mentale simple;
- jeux-questionnaires et exercices simples;
- liste de références recommandées.

Catégorie 2 – REN de moyenne ampleur

Temps de consultation de la ressource : entre 20 et 45 minutes

Subvention : de 6 001 \$ à 12 000 \$

Formats (à titre indicatif) :

- diaporama entre 11 et 30 diapositives;
- guide entre 3 et 10 pages;
- animation interactive courte;
- court balado ou courte vidéo de 3 à 5 minutes;
- chronologie interactive;
- jeux de mémoire;
- capsule ou tutoriel vidéo simple;
- simulation simple;
- infographie interactive;
- carte mentale interactive complexe;
- jeux éducatifs;
- témoignage d'un spécialiste.

Qualité pédagogique (35 %)

1. L'objectif du projet correspond au besoin identifié.
2. Les retombées du projet sont identifiées et argumentées au regard du public cible.
3. Les choix concernant la démarche et la structure de la ressource sont justifiés de sorte à rendre explicite l'alignement pédagogique de celle-ci.

Caractère innovant (20 %)

4. La REN présente un sujet, une thématique ou une approche novatrice.
5. Une démonstration des plus-values pédagogiques et/ou d'une amélioration des pratiques est présentée.

Potentiel de réutilisation (35 %)

6. Le traitement médiatique (format) permet l'adaptation et la réutilisation par le public cible.
7. Les choix technologiques (outils numériques utilisés, matériel requis) permettent l'adaptation et la réutilisation par le public cible.
8. La REN est interordres et transférable (public cible, autre établissement ou ordre d'enseignement, transdisciplinarité)

Réalisme du budget et de l'échéancier (10 %)

9. Le **plan d'action** est **adéquat** pour :
 - l'ampleur des travaux à réaliser et de leur complexité;
 - les personnes impliquées;
 - la durée estimée du projet;
 - les coûts de production (étapes de conception, traduction, révision linguistique, mise en page, etc.).

Annexe 4 – Liste des documents à joindre

Pour être admissibles, les projets doivent inclure :

- le [formulaire de dépôt](#) d'un projet dûment rempli et signé (fichier format Word téléchargeable);
- le [gabarit budgétaire](#) (fichier format Excel téléchargeable).